

- de reconsidérer son porter à connaissance du 12 septembre 2014 qui « interdit toute nouvelle construction ou modification substantielle du bâti » pour les terrains concernés par les modifications induites par la nouvelle cartographie,
- d'associer les élus communaux au choix du niveau de la crue de référence, compte tenu de leur connaissance du territoire communal , ce qui suppose la transmission de l'étude « Artélia » et une discussion autour du choix de la fréquence de l'aléa,
- de fournir un échéancier prévisionnel de la révision du PPRI.

COMITE DE JUMELAGE - DESIGNATION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL .

Sont désignés au Conseil d'Administration du Comité de jumelage, Jean POUZACHE, Anne-Marie BONNET, Régis OLLIER, Christian MARC, Robert PILLONI.

FIN DE LA SEANCE à 20 heures 30

Le Maire,
Jean POUZACHE

